

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec, le 10 décembre 2012

Monsieur François Fafard
Directeur général
Conservatoire Lassalle
1001, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1L3

**Objet : - Suivi apporté à l'évaluation du programme Arts et Lettres
- Suivi apporté à l'évaluation de l'application de la politique
institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 10 octobre 2012, des mesures prises par le Conservatoire Lassalle pour donner suite aux recommandations qu'elle lui a faites lors de l'évaluation du programme *Arts et lettres* et lors de l'évaluation de l'application de la PIEA. D'une part, la Commission lui avait recommandé de s'assurer que les évaluations des apprentissages attestent l'atteinte des compétences à développer dans chacun des cours du programme *Arts et lettres*. D'autre part, lors de l'évaluation de l'application de la PIEA, la Commission avait formulé la recommandation de s'assurer que l'évaluation atteste l'atteinte des objectifs selon les standards, et cela, dans l'ensemble des cours des programmes que le Conservatoire offre.

La Commission considère que le Conservatoire a donné des suites adéquates à ces recommandations. En effet, il a fait la démonstration que les évaluations finales de cours de l'ensemble de ses programmes, dont celui d'*Arts et lettres*, permettent de vérifier la maîtrise des compétences au moyen de la matrice qu'il vient de mettre en œuvre et qui est destinée à évaluer si, dans les évaluations finales de cours, les éléments et les critères de compétence sont évalués et à vérifier l'efficacité de l'évaluation. En se basant sur l'analyse qu'elle a faite de l'échantillon de plans de cours et des évaluations terminales afférentes, la Commission est arrivée à la même conclusion que le Conservatoire. Les

recommandations qu'elle avait faites lors de l'évaluation du programme *Arts et lettres* et lors de l'évaluation de l'application de la PIEA sont donc levées.

La Commission prend note des mesures prises par le Conservatoire pour améliorer les plans de cours et l'épreuve synthèse de programme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M. Patrick Desgroseillers, directeur des études